

**COMMUNE DE LA BRUYERE**

**ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL**

Extrait du Code de la Démocratie locale  
et de la Décentralisation.  
Art L1122-17 : Le Conseil ne peut  
prendre la résolution si la majorité de ses  
membres en fonction n'est présente.  
Cependant, si l'assemblée a été  
convoquée deux fois sans s'être trouvée  
en nombre compétent, elle pourra, après  
une nouvelle et dernière convocation,  
délibérer quel que soit le nombre des  
membres présents, sur les objets mis  
pour la troisième fois à l'ordre du jour

M.....  
est invité pour la première fois à assister à la séance qui  
aura lieu le 25/9/ 2008 à la Maison communale à  
Rhisnes, à 19 h30 précises.

Le Secrétaire.,  
Le 17 août 2008.  
Le Bourgmestre,ff

Y.GROIGNET

O.NYSSEN

**SEANCE PUBLIQUE :**

1. Procès-verbal de la séance du 28 août 2008: Approbation
2. Fabrique d'Eglise de Bovesse: Octroi d'un subside extraordinaire: Décision
3. Budget de la Fabrique d'Eglise de Bovesse: Exercice 2008: Modification budgétaire: Services ordinaire et extraordinaire: Décision
4. Budget de la Fabrique d'Eglise de Meux: Exercice 2009: Approbation
5. Budget de la Fabrique d'Eglise d'Emines: Exercice 2009: Approbation
6. Budget de la Fabrique d'Eglise de Warisoulx: Exercice 2009: Approbation
7. IDEG: Financement d'investissements et de capitaux pensions ainsi que d'une réduction des fonds propres: Garantie d'emprunt pour les Communes associées: Décision de principe
8. CPAS: Constitution d'une association de droit public et adoption de statuts: Approbation
9. Patrimoine communal: Crèche de Saint-Denis: Convention de location: Approbation
10. Patrimoine communal: Crèche d'Emines : Convention de location: Approbation
11. INASEP: Contrats tant d'études que de coordination sécurité et santé relatifs à la construction d'un bloc sanitaire à l'école de Warisoulx: Approbation
12. Création d'une voirie dans un lotissement: Section de Meux: Plan: Approbation
13. Création d'une voirie dans un lotissement: Section de Meux: Plan: Approbation

## **HUIS-CLOS:**

14. Enseignement: Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un membre du personnel
15. Enseignement: Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un membre du personnel
16. Enseignement: Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un membre du personnel
17. Désignations d'une maîtresse spéciale de religion catholique temporaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
18. Désignation d'une maîtresse spéciale de religion catholique temporaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
19. Désignation d'une maîtresse spéciale de religion catholique temporaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
20. Désignations d'une maîtresse spéciale de religion catholique temporaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
21. Désignation d'une maîtresse spéciale de morale temporaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
22. Désignation d'une maîtresse spéciale de religion protestante temporaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère

## COMMENTAIRES

1. /

2-3. La Fabrique d'Eglise de Bovesse souhaite faire procéder à la réparation de la suspension vétuste de la grosse cloche et au remplacement des câblages d'alimentation électrique de celle-ci.

Afin de réaliser ces travaux en toute sécurité, la confection d'un plancher est également indispensable sous celle-ci.

Le coût de ces investissements s'élève à ± 6.600 euros et serait financé par les deniers communaux.

Ces montants sont intégrés dans une modification budgétaire tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire afin d'adapter les inscriptions contenues dans le budget 2008 approuvé en date du 14 février 2008.

4.

Recettes : 26.875,63€	Dépenses : 26.875,63€	Solde : 0
Participation communale : 17.146,03€ (17.497,15€ en 2007 et 17.044,90€ en 2008)		

5.

Recettes : 111.511,74€	Dépenses : 111.511,74€	Solde : 0
Participation communale : 5.289,75€ (19.920,88€ en 2007 et 24.540,58€ en 2008)		

Cette considérable fluctuation de la dotation communale trouve son origine dans le reliquat reporté du compte 2007 tandis que les subsides extraordinaires sollicités de la Commune progressent de 50.000€ en 2008 à 70.000€ en 2009.

6.

Recettes : 21.837€	Dépenses : 21.837€	Solde : 0
Participation communale : 17.774,84€ (12.330,27€ en 2007 et 17.854,71€ en 2008)		

7. En séance du 23 juin 2008, le Conseil d'Administration d'Ideg a décidé de recourir à l'emprunt pour financer tant des immobilisés (16.880.000€) que des capitaux pensions (23.580.000€), et pour couvrir une réduction des fonds propres (122.935.000€).

A l'effet essentiellement de bénéficier d'une décote maximale du taux d'intérêt pour ces opérations, le cahier spécial des charges propose une variante de sorte que les soumissionnaires ont la possibilité de remettre 2 offres fondées l'une sur la notoriété et l'autre sur la garantie des associés.

La décision définitive sera prise en fonction de l'écart de marge constaté entre les 2 propositions.

Toutefois, dès à présent, il est demandé au Conseil de donner son accord de principe pour cautionner, à l'instar des autres communes, une partie des emprunts à contracter par Idég si tant est que cette branche de l'alternative soit choisie par l'Intercommunale pour l'attribution du marché financier.

8. Le CPAS de La Bruyère est agréé par convention avec celui de Fernelmont en qualité de médiateur de dettes par la Région Wallonne.

Par délibération du 21 novembre 2007, le Conseil de l'Action Sociale a estimé opportun de créer un centre de référence en médiation de dettes pour la province de Namur et d'y adhérer.

Cette structure, créée sous la forme d'une association de droit public pour bénéficier des aides financières wallonnes, requerra de chacun de ses membres une participation d'1 euro par tranche de 50 habitants de sorte que la cotisation du CPAS de La Bruyère s'élèvera à 170€.

Le Conseil Communal est sollicité en sa qualité d'Autorité de tutelle pour se prononcer sur cette initiative.

9-10. Deux milieux supplémentaires d'accueil de la petite enfance seront prochainement répertoriés sur le territoire de La Bruyère à savoir l'un dans les locaux de l'école de Saint-Denis et l'autre dans ceux de l'implantation scolaire d'Emines.

Il appartient au Conseil d'arrêter les modalités d'occupation de ces biens du patrimoine communal.

11. Dans le cadre de l'affiliation de la Commune au bureau d'études de l'INASEP, il est envisagé de confier aux techniciens de celle-ci non seulement l'examen de la construction d'un bloc sanitaire à l'école de Warisoulx, et la rédaction du cahier spécial des charges y afférent, mais également la direction et la surveillance du chantier en question.

Par ailleurs, la coordination en matière de sécurité et de santé leur incombera également.

12-13. Deux dossiers de demande de permis de lotir ont été introduit à l'Administration communale par deux propriétaires différents qui souhaitent diviser leurs terrains respectifs contigus situés entre les rues Louis Dumont et Janquart à Meux.

Parmi les 15 lots de la première parcelle et les 11 de la seconde, seuls respectivement 8 et 7 d'entre eux seraient destinés à la construction d'habitations.

Chacun de ces projets nécessite la création d'une nouvelle voirie pour desservir lesdits lots.

Les enquêtes publiques réalisées du 19 mai au 9 juin 2008 pour l'un et du 26 mai au 9 juin 2008 pour l'autre ont suscité diverses réactions et observations.

Il appartient au Conseil de se prononcer sur l'existence de ces voiries et sur leurs caractéristiques.